



14 Place de la Fontaine 63210 OLBY
Tél. 04.73.87.10.77
Fax 04.73.87.12.79
secretariat@olby.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
2023/79**

**ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT
M. NICOLAS ACHARD
M. ET MME JEAN-CLAUDE ACHARD**

Le Maire de la commune d'OLBY :

VU la demande présentée en date du vendredi 31 mars 2023, par laquelle le Cabinet GEOVAL, pour le compte de la propriété de Monsieur Nicolas ACHARD et de la propriété de M. et Mme ACHARD Jean-Claude, sollicite l'alignement de la « Rue des Roudelles » au droit des parcelles cadastrées Section ZH n°78, 161 ;

VU le code la Voirie Routière ;

VU le code général des collectivités locales ;

VU l'état des lieux ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : ALIGNEMENT

L'alignement fixant la limite du domaine public communal et du domaine privé des parcelles cadastrées Section ZH n°78, 161 est défini à la limite de fait conformément au plan ci-joint annexé au présent arrêté suivant les segments de droite joignant les points « C-D-E ».

ARTICLE 2 : RESPONSABILITÉ

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 : AUTRES FORMALITÉS

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme ou à une autorisation de voirie nécessaire aux travaux qu'il projette de réaliser sur ou en bordure du domaine public.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

A Olby, le 20 juin 2023

Le Maire
Samuel GAUTHIER



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notifié le :

PLAN ANNEXE A L'ARRETE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

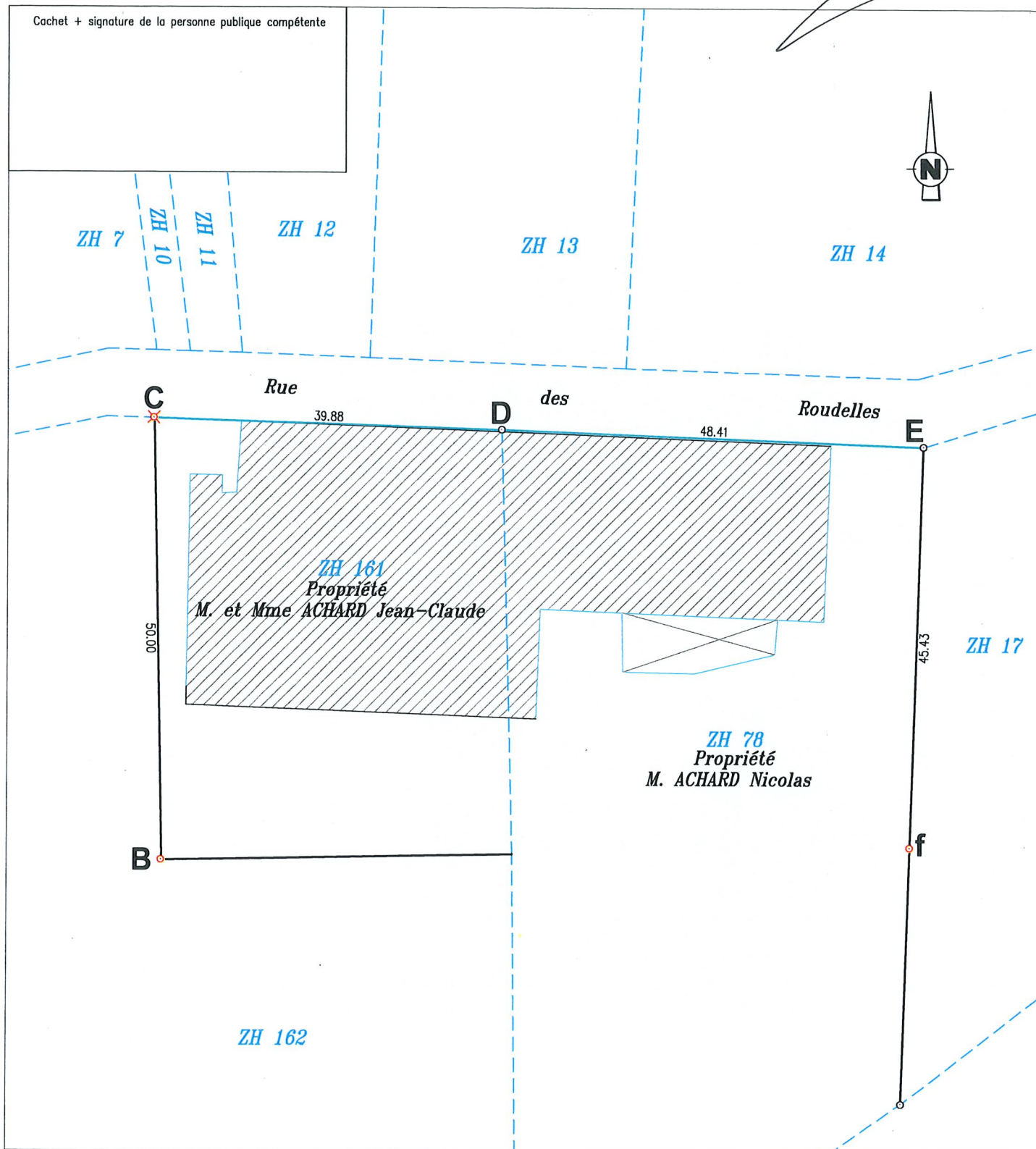
délivré suivant les segments de droite joignant les points

C-D-E

au droit des propriétés " ACHARD " cadastrées section ZH n°78, 161



Cachet + signature de la personne publique compétente



Les points, dont la position se trouve rapportée sur le plan ci-dessus, sont matérialisés sur les lieux par :



GEOMETRES-EXPERTS
 38 Rue de Sarliève - CS 10 012
 63 808 Cournon d'Auvergne CEDEX
 Tél: 04-73-37-91-01
 Email: cournon@geoval.info

C = clou
D-E = bornes existantes en ciment

Points d'appui :
B-f = bornes nouvelles de type Féno blanche

Echelle	: 1/ 625
Date	: 06/04/2023
Référence	: 63257-C23100